

Diploma of Advanced Studies HES-SO en Pratique d'orchestre

Descriptif de module

Filière(s)	Post-grade
Orientation(s)	Pratique d'orchestre
1. Intitulé	
Intitulé du module	Traits d'orchestre (individuel et collectif), préparation mentale et simulations de concours d'orchestre
Code	
Type du module	☐ Formation principale ☒ Formation spécifique ☐ Formation complémentaire
Niveau du module	☒ 1 ^{er} et 2 ^{ème} semestre
Site	☒ Genève ☐ Neuchâtel
Niveau du cours	☐ Module sur un semestre ☒ Module sur deux semestres consécutifs ☐ Module d'été ☐ Module d'hiver
2. Organisation	
Crédits ECTS	4
Langue(s) d'enseignement	☒ Français ☐ Allemand ☐ Italien ☒ Anglais
3. Prérequis	
Formation initiale	Être titulaire d'un master d'interprétation ou titre jugé équivalent
Admission	Réussir les épreuves d'admission au stage pratique (stagiaire à l'OSR)
4. Compétences visées (objectifs généraux d'apprentissage)	
• Connaissances du répertoire spécifique d'orchestre (traits en particulier). • Maîtriser les exigences caractéristiques de préparation et de sélection (concours d'admission) des orchestres professionnels.	

5. Contenu et forme de l'enseignement	
- Traits d'orchestre en section ou en pupitre : 16h - Traits d'orchestre individuels : 8h - Préparation mentale et simulation de concours d'orchestre : 16h	
6. Modalités d'évaluation et de validation	
Traits d'orchestre (simulations de concours) : examens devant jury avec expert(s) externe(s). Note de 1 à 6 au 10ème de point. Seuil de réussite : 4 <u>Préparation mentale</u> : évaluation par les enseignant-e-s selon la participation et le degré d'implication. Décision : acquis/non acquis. La validation du module requiert la validation des deux unités d'enseignement.	
7. Modalités de remédiation et de répétition	
Possibilité	☒ Remédiation possible (traits d'orchestre uniquement) ☒ Pas de répétition
Modalités	La remédiation est ouverte à la demande de l'étudiant-e lorsque la note se situe entre 3.5 et 3.9. La remédiation de l'examen porte sur l'ensemble du champ étudié correspondant, ou sur les éléments ou compétences jugés les plus faibles. Sa forme et son contenu sont fixés par l'enseignant.
8. Remarques	
Taux de présence requise aux cours : 90%	
9. Bibliographie	
10. Enseignant-e-s	
Selon liste mise à jour annuellement	
11. Validation du descriptif	
Date de validation	07.10.2024
Instance de validation	Conseil de domaine Musique et arts de la scène
Historique	Relecture et mise à jour RMI 29.08.2024